

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

SEANCE du 6 MARS 1962

La séance est ouverte à 11h.15.

M. le Président Léon Noël procède à l'installation des trois membres du Conseil Constitutionnel nommés par décisions du 17 février 1962 :

- M. Marcel WALINE, désigné par M. le Président de la République en remplacement de M. Maurice PATIN;

- M. René CASSIN, désigné par M. le Président du Sénat, et qui se succède à lui-même;

- M. Edmond MICHELET, désigné par M. le Président de l'Assemblée Nationale, en remplacement de M. Victor CHATENA

(Les trois nouveaux membres ont prêté serment le 5 mars à l'Elysée).

* * *

Conformément à l'article 36 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil Constitutionnel, il est procédé à la désignation par le sort, des membres des trois sections chargées d'instruire les requêtes dans le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs.

Les résultats sont les suivants :

La première section est composée de M. le Président Léon Noël, de M. Gilbert-Jules et de M. Michelet;

La deuxième section est formée par M. Waline, M. Le Coq de Kerland et M. Michard-Pellissier;

La troisième section comprend M. Pompidou, M. Cassin et M. Pasteur Vallery-Radot.

La séance est levée à 11h.30.

70 du
19 Fév 1962
p. 1763